



Rappel des points essentiels de la situation géographique. Situé sur un relief vallonné, entre mer et montagne, notre territoire est traversé par de nombreux fleuves côtiers. Mais au fil du temps, la morphologie de ces cours d'eau a évolué, comme le développement et l'aménagement de l'espace métropolitain. Visibles ou dissimulés, ils ont peu à peu disparu de notre mémoire collective et représentent aujourd'hui un danger sérieux pour les populations.

« **Ce n'est pas simple**, explique Christian Simon, Vice-président TPM, Maire de La Crau en charge de la réalisation du PAPI et Président du Syndicat de l'Eygoutier. **Entre un relief abrupt facilitant le ruissellement et la mer pouvant limiter l'évacuation des eaux en cas de dépression, nous disposons d'un temps de réactions très court, moins d'une heure ! Pour faire face, à la fois, à l'imprévisibilité des pluies intenses et à la rapidité de la montée des eaux. A cela s'ajoute de nombreuses contraintes et difficultés liées au nombre importants d'habitations et de zones d'activités.** »

## Le PAPI des Petits Côtiers Toulonnais une stratégie et des actions !

"**Je souscris totalement à ce qui vient d'être dit.** Argumente, Serge Jacob, secrétaire général de la préfecture du Var, représentant le Préfet. **Vous avez énoncé des choses importantes que nous devons prendre en compte pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Notre rôle est de prévenir, protéger, prévoir mais aussi de tenir compte des expériences et du terrain.**"

En effet, pour contrer cette calamité, la Métropole et ses partenaires publics et privés ont d'abord dû définir une stratégie globale et cohérente de la gestion du risque. Dès janvier 2017, ils ont ainsi élaboré un PAPI complet des Petits Côtiers Toulonnais 2018-2021. Programme, qui comme le souligne, Christian Simon, « **a été adopté à l'unanimité, en juin 2018, labellisé avec les félicitations des services de l'Etat pour la qualité de ces propositions.** »

En résumé, ce document de planification met en œuvre une stratégie commune entre les différents acteurs du territoire - acteurs économiques, de la sécurité civile et de l'habitat et de l'aménagement, associations et population concernée - à travers la mise en place d'actions de prévention, de prévision et de protection. A savoir qu'il permet aussi d'obtenir des subventions du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs géré par l'Etat.

[3]  
Il s'agit là, d'un travail collectif bien mené, à la fois porté par la Métropole et irrigué par les communes membres ! poursuit Serge Jacob. Je félicite les Maires et le président H. Falco - Signatures de la convention cadre du PAPI 2018-2021 professionnelles qui ont menés cette démarche de PAPI de manière exemplaire !

### Le président, H. Falco - Signatures de la convention cadre du PAPI 2018-2021 Une démarche avant tout partenariale

La démarche réunit TPM et les collectivités territoriales limitrophes au territoire, les communes, syndicats de rivières, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et les acteurs économiques, la Chambre de l'Agriculture du Var, ceux de la sécurité civile... les habitants et les associations territoire, ainsi que la DREAL PACA, DDTM, Région PACA, Département du Var et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Les actions sont regroupées dans 4 collèges thématiques regroupant les acteurs et partenaires concernés, qui assurent leur mise en cohérence et constituent l'ossature de la concertation :

- Collège des Acteurs relais auprès de la population
- Collège Activités économiques
- Collège Acteurs de l'aménagement du territoire
- Collège Acteurs de la Sécurité civile

### Un périmètre élargi concernant 480 000 personnes !

Le périmètre du PAPI des Petits Côtiers Toulonnais correspond au territoire des 12 communes de la Métropole TPM élargi aux :

- **Communes du bassin versant de l'Eygoutier** soit, deux communes de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau : Solliès-Ville et La Farlède. A savoir que Le Gapeau quant à lui a son propre PAPI
- **Communes du bassin versant de la Reppe** : 3 communes de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume : Evenos, Sanary-sur-Mer, Le Beausset.

## 34 actions programmées d'ici 2021 !

[4]  
Dès lors, 34 actions du PAPI vont être portées et mises en oeuvre dans une phase active de travaux par les quatre maîtres d'ouvrages que sont :

- Signature de la convention cadre du PAPI 2018-2021 La Métropole TPM ;
- Le Syndicat de l'Eygoutier ;
- Le Syndicat de la Reppe ;
- l'Etat.

### 1 PAPI des Petits Côtiers Toulonnais = 2 phases d'actions :

La première phase, dénommée « PAPI PCT [2018-2021] », consiste sur une période courte, à améliorer la connaissance du risque, à mener les premières actions de sensibilisation des populations concernées et de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, à poursuivre les études déjà en cours sur l'Eygoutier, le Roubaud et la Reppe, et à réaliser les premiers travaux d'aménagement au niveau de l'Université.

« **Deux bassins de rétention des eaux pluviales vont être construits, dès cette année, sur la commune de la Valette, intervient, Thierry ALBERTINI, maire de La Valette-du-Var, conseiller départemental du Var et conseiller métropolitain de TPM. Un de 6000m<sup>2</sup> et un autre de 3000m<sup>2</sup> pour un montant de 5 millions d'euros de travaux !** ». Et Jean-Pierre Haslin, 1er Adjoint Délégué de la Ville de la Garde de rajouter « **Je remercie la commune de la Valette pour ces engagements et je félicite conjointement la Ville de la Garde pour la construction également sur la commune, de deux bassins de rétention des eaux !** »

A cela, il convient de rappeler l'importance de l'entretien du Grand Vallat souligne Jean-Luc Bigeard, adjoint à la mairie de la Seyne « **Il y a les travaux, bien sûr, mais il y a aussi l'entretien de l'existant ! Chacun est responsable de l'entretien de son périmètre de Vallat. Et actuellement l'état de la Reppe est préoccupant.** »

Cette première phase représente un budget d'investissement de 10 millions d'euros pour la période 2019-2021 !

Financés à :

- 24 % par la Métropole TPM (Maître d'ouvrage et cotisations syndicales) pour 4 130 000 euros ;

- 35% par l'Etat (Fonds Risques Majeurs) pour 3 600 000 euros ;
- 20% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour 2 000 000 euros ;
- 20 % par la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume (Cotisation syndicale) pour 160 000 euros et Communauté de communes Vallée du Gapeau (Cotisation syndicale) pour 56 000 euros ;
- 1% les Communes pour 75 000 euros.

**Pour Rappel :** Créée en 2018, et transférée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale, l'[9] **la compétence GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** [9] en couvre deux dimensions complémentaires : la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la prévention des inondations (PI). À ce titre, la Métropole TPM engage des travaux importants pour développer les infrastructures de prévention des inondations et mettre en œuvre des actions de protection et de gestion des milieux aquatiques. **La Taxe GEMAPI** d'un montant déterminé par la Métropole en fonction des besoins d'aménagements et de travaux à réaliser sur son territoire, elle est votée annuellement. **C'est une taxe affectée.** En 2018, TPM a instauré cette taxe avec un montant de 4 700 000 € ; pour 2019, la Métropole reconduit le même montant, soit un montant moyen de 11 € par habitant (la Loi prévoit un plafond de 40 € par habitant).

Enfin, une deuxième phase, « PAPI PCT [2021-2027] » complétera les actions précédentes sur la prise de conscience du risque et de réduction de la vulnérabilité par d'autres travaux d'aménagement ciblés sur les zones à enjeux que les études auront confirmées.

Actualités

## Actualités

[L'accès aux déchèteries au 1er juillet](#) [10]

Au 1er juillet, les déchèteries de la Métropole sont de nouveau en accès libre, exceptés les sites de La Seyne-sur-Mer, La

[Signature de la convention cadre du PAPI 2018-2021](#)

Après deux mois de négociation progressive et avec l'entrée en saison estivale, la Métropole TPM et son réseau M

### Signature de la convention cadre du PAPI 2018-2021

[Les anciennes presses d'imprimerie de l'ESADTPM reprennent vie](#) [12]

### Inondations

Ces dernières semaines, avant le déménagement de l'ESAD TPM vers ses nouveaux locaux à Chalucet, deux illustres presses d'

[L'été à Toulon et Hyères](#) [13]

Les festivals Design Parade Hyères et Toulon ainsi que l'exposition « Futurissimo, collection du Centre Pompidou » étant r

[Soirées estivales à Baudouvin !](#) [14]

Les 4, 5, 11, 12 et 26 juillet ainsi que les 2, 8, 22 et 28 août, TPM et la ville de La Valette-du-Var, vous donne rendez-

Logo TPM

Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole

107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536

83041 TOULON Cedex 09

Tél. : +33 (0)4 94 93 83 00

E-mail : [contact@metropoletpm.fr](mailto:contact@metropoletpm.fr)

Accueil du lundi au vendredi 8h - 18h

- [ACCUEIL](#)
- [MENTIONS LEGALES](#)
- [PLAN DU SITE](#)
- [CONTACT PRESSE](#)
- [Médiathèque](#)
- [PRESSE](#)
- [Signature de la convention cadre du PAPI 2018-2021](#)
- [LOGOS METROPOLE](#)

Suivez votre métropole :

--	--	--	--

**URL source :** <https://metropoletpm.fr/actualites/papi-petits-cotiers-toulonnais-2018-2021-a-l-action>

**Liens :**

- [1] [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress\\_papi\\_falco\\_op\\_z2a1671.jpg](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress_papi_falco_op_z2a1671.jpg)  
 [2] [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress\\_papi\\_falco\\_op\\_z2a1539.jpg](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress_papi_falco_op_z2a1539.jpg)  
 [3] [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress\\_papi\\_falco\\_op\\_z2a1555.jpg](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress_papi_falco_op_z2a1555.jpg)  
 [4] [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress\\_papi\\_falco\\_op\\_z2a1601.jpg](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress_papi_falco_op_z2a1601.jpg)  
 [5] [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress\\_papi\\_falco\\_op\\_z2a1645.jpg](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress_papi_falco_op_z2a1645.jpg)  
 [6] [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/inondation2014\\_lagarde\\_hyeres\\_op\\_75.jpg](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/inondation2014_lagarde_hyeres_op_75.jpg)  
 [7] [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress\\_papi\\_falco\\_op\\_z2a1666.jpg](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress_papi_falco_op_z2a1666.jpg)  
 [8] [https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress\\_papi\\_falco\\_op\\_z2a1667.jpg](https://metropoletpm.fr/sites/new.tpm-agglo.fr/files/confpress_papi_falco_op_z2a1667.jpg)  
 [9] <https://metropoletpm.fr/article/gestion-milieux-aquatiques-prevention-inondations-gemapi>  
 [10] <https://metropoletpm.fr/actualites/l-acces-aux-decheteries-1er-juillet>  
 [11] <https://metropoletpm.fr/actualites/cet-ete-voyagez-reseau-mistral>

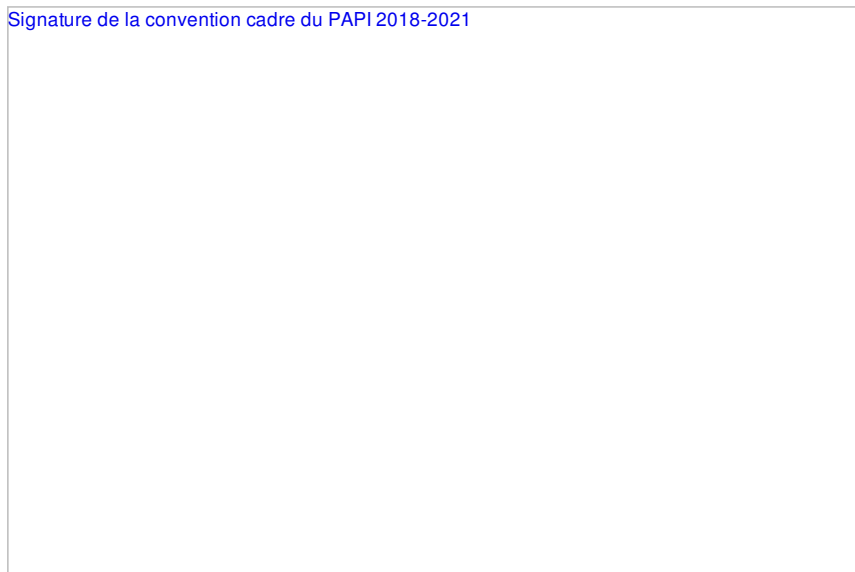
[12] <https://metropolepm.fr/actualites/anciennes-presses-d-imprimerie-de-l-esadtpm-reprennent-vie>

[13] <https://metropolepm.fr/actualites/l-ete-a-toulon-hyeres>

[14] <http://signaturedeconventioncadreduPAPI2018-2021.touvin>

## **Signature de la convention cadre du PAPI 2018-2021**

• [Signature de la convention cadre du PAPI 2018-2021](http://signaturedeconventioncadreduPAPI2018-2021.touvin)



[8]

**Signature de la convention cadre du PAPI 2018-2021**

**Signature de la convention cadre du PAPI 2018-2021**